

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**



Décret n° 95 - 172 du 18 SEPTEMBRE 1995
Portant nomination de Monsieur (LEFOUOBA Grégoire)
En qualité de Conseiller Spécial auprès
du Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 15 Mars 1995 ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 Juillet 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 95-31 du 23 Janvier 1995 portant nomination du Ministre à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

DECRETE :

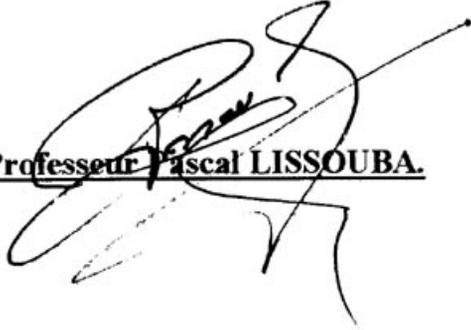
ARTICLE PREMIER : Monsieur (LEFOUOBA Grégoire) est nommé Conseiller Spécial auprès du Président de la République

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.



ARTICLE 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel, et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 18 septembre 1995


Professeur Pascal LISSOUBA.

